

Grigny, le 16 juillet 2010

N/Réf :

DD : n° 1251

Objet : Action corrective sur baignoires APPOLLO

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

Vous avez acquis auprès de notre société durant l'année 2009, 1 baignoire Appollo avec siège élévateur intégré.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS), nous informe de la mise en place d'une action corrective sur les sièges de ces baignoires.

Cette action corrective consiste en l'ajout d'une ceinture de sécurité pour prévenir la chute de la personne. Cette ceinture doit être fixée sur le châssis du siège élévateur.

Du fait que des pattes de fixation doivent être placées sur le châssis du siège élévateur pour le maintien de la ceinture, le châssis actuel du siège doit être remplacé par un nouveau châssis sur lequel une ceinture sera installée.

Le remplacement du châssis de siège de bain est très simple, et selon le fabricant, ne demande pas l'intervention d'un spécialiste.

Nous allons vous faire parvenir dans les meilleurs délais 1 châssis de siège de remplacement ainsi que la ceinture s'y fixant.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre cette information à vos clients, et de bien vouloir procéder à la modification des sièges sur la baignoire Appollo que vous avez vendue.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Danièle DARNAULT
Directrice Générale

CENTRE DE RÉALISATIONS EN ERGOTHÉRAPIE ET EN ERGONOMIE

Z.I. du Recou BP. 35 - 69520 GRIGNY - FRANCE - Tél. (33) 04 72 24 08 99 - Télécopie (33) 04 72 24 25 36

E.Mail : cree@cree.fr - Site Web : <http://www.cree.fr>

s.a. au capital de 80 000 Euros - R.C.S. Lyon B 302 046 958 - N° intracommunautaire : FR 60 302 046 958

En cas de contestation, le tribunal de commerce de Lyon est seul compétent.